



Aide à l'adaptation de mon logement

Skoazell evit azasaat ma lojeiz

Bien vivre chez soi. Bénéficiez d'une aide pour adapter votre logement.



MaPrimeAdapt

sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté



Conditions d'éligibilité

- > À partir de 60 ans ou à partir d'un taux d'invalidité de 50%.
- > Un plafond de revenus à respecter.

Quelques exemples de travaux









50 à 70 % du montant HT des travaux.

selon vos ressources, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles.

Comment savoir si je suis éligible?

Pour être accompagné dans votre projet,

avant la réalisation des travaux, contactez le Point Info Habitat.

L'accompagnement est gratuit et personnalisé.





POINT INFO HABITAT